

GUIDE DE L'EXPOSANT

FOIRE INTERNATIONALE DE NANTES 2017



FOIRE
INTERNATIONALE
DE NANTES
PARC DES EXPOSITIONS
8-17 AVRIL
2017

JAPON

EXPO
VILLAGE
COSPLAY
GASTRONOMIE
MUSIQUE
SPORT
ATELIERS...

650
EXPOSANTS

#FOIRENANTES

PROGRAMME COMPLET
WWW.FOIRENANTES.FR

Nantes Métropole

CCN NANTES ET ALLIÉS

Foire internationale de Nantes 2017

EXPONANTES LE PARC

Parc des Expositions – Route de St Joseph – 44300 NANTES

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Sommaire

Organisation générale

- Organisateur.....	4
- Horaires exposant.....	4
- Ouverture public.....	4
- Badges exposant.....	4
- Accueil exposant.....	5
- Mise à disposition des stands/Installation exposants.....	5
- Démontage.....	5
- Plan d'accès au Parc.....	6
- Réseau WIFI.....	6
- Livraison/Envoi de colis.....	6
- Assurance.....	7
- Gestion des déchets.....	7
- Développement durable.....	7
- Nos prestataires à votre service.....	8
- Les informations à nous fournir.....	9

Votre communication

- Guide de communication.....	10
- Eléments de communication.....	10
- Les Bons Plans.....	10
- Via Médiation.....	10
- Conditions Générales de Vente.....	10
- Charte des Bonnes Pratiques Commerciales.....	10

Informations techniques par section

- Plan de la Foire.....	11
- HALL 4.....	12
- Section Artisanat du Monde.....	12
- Section Mode, Forme, Beauté, Bien-Etre.....	12
- Section Produits Ingénieux.....	13
- HALL 3.....	13
- Section Vins.....	13
- Section Gastronomie.....	14

- HALL 2.....	14
- Section Jardin/Aménagement/Spas.....	14
- GRAND PALAIS NIVEAU 3.....	15
- Section Artisanat et Création.....	15
- Section Services.....	15
- GRAND PALAIS NIVEAU 2 – HALL 1.....	16
- Section Construction, Rénovation & Energies.....	16
- HALL XXL.....	16
- Section Ameublement.....	16
- Section Décoration.....	17
- Section Thème 207 – JAPON.....	18
- Section Thème 207 – JAPON Stand Créateur.....	18
- Terrasses Extérieures & Allées marchandes.....	18
- GALERIE HALL 4.....	19
- Section Tourisme de Proximité & Loisirs.....	19
- Section Solutions Famille Séniors.....	19
- Section Enfance.....	19
- Réglementation de conception des stands.....	20-24
- Règlements particuliers restauration.....	25-27
- Vigilance exposants.....	28

Organisation générale



Organisateur

- ▶ Exponantes
02.40.52.08.11
exponantes@exponantes.com



Horaires exposant

- ▶ Du 8 au 17 avril 2017 de 7h30 à 19h30
approvisionnement possible de votre stand de 7h30 à 9h30 (sur
présentation de la carte d'approvisionnement)
**Sauf lundi 17 avril, aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans
l'enceinte du Parc.**



Ouverture au public

- ▶ Du 8 au 17 avril 2017 de 10h à 19h sauf lundi 17 avril fermeture à 18h



Badges exposant

- ▶ Montage de la Foire : aucun badge nécessaire – accès libre
- ▶ Pendant la Foire : badge obligatoire à retirer à l'accueil lors du montage
(jeudi 6 avril de 9h à 18h et vendredi 7 avril de 9h à 19h)

⚠ L'intégralité de la facture doit être réglée pour pouvoir réceptionner vos badges

⚠ Les Exposants n'étant pas munis de badge Exposants les jours d'ouverture au public se verront refuser l'accès aux entrées. Aucune dérogation ne sera acceptée.



Accueil exposant

▶ Pendant le montage : Forum Entrée 1

Jeudi 6 avril de 9h à 18h et vendredi 7 avril de 9h à 19h

⚠ Passage obligatoire à l'accueil pour régler vos prestations techniques, cartes d'invitation, pass affaires, etc.

Rappel : paiement par CB – les chèques ne sont plus acceptés

▶ Pendant la Foire : Rue couverte des halls 1.2.3.4 de 10h à 18h



Mise à disposition des stands / Installation exposants

▶ Mercredi 5 avril de 8h à 20h

▶ Jeudi 6 avril de 8h à 20h

▶ Vendredi 7 avril de 8h à minuit



Démontage

▶ Lundi 17 avril de 18h à minuit

▶ Mardi 18 et mercredi 19 avril de 8h à 20h

⚠ Hall 4 : le démontage doit être terminé avant 10h le mardi 18 avril

▶ Pour toute demande de dérogation, veuillez contacter Anne Chaussepied a.chaussepied@exponantes.com

Montage : dérogation possible pour le lundi 3 ou le mardi 4 avril
Démontage : dérogation possible pour le jeudi 20 et le vendredi 21 avril
(sauf le Hall 4 : aucune dérogation) [cliquer sur ce lien](#) pour nous envoyer votre demande.

⚠ Tarif dérogation : pour information la journée supplémentaire de montage ou démontage sera facturée 100€ HT et 50€ HT la demi-journée (accès possible uniquement l'après-midi).

A réception de votre demande et du règlement, une dérogation à présenter à l'entrée de la porte 4 vous sera envoyée.

Plan d'accès au Parc



► **L'accès au Parc pour le montage et le démontage se fera par la Porte 4 et la sortie par la Porte 2.**

Réseau WIFI



► Halls intégralement couverts par réseau WIFI (compris dans votre droit d'inscription)

► Connexion filaire sur demande, contactez Exponantes : Anne Chaussepied a.chaussepied@exponantes.com

Livraison / Envoi de colis



► Indiquer sur les colis :

1- Nom de l'expéditeur, nom de la Société exposante, nom du destinataire, Hall et n° de stand.

2- Adresse d'expédition :

Foire Internationale de Nantes
Raison sociale – Nom du destinataire
Hall et n° de stand

Parc des Expositions – Route de St Joseph – 44300 Nantes

► L'organisateur ne prend pas en charge la réception des marchandises et des colis : en cas d'absence du destinataire lors de la livraison, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable si perte, vol, ou dégradation.

⚠ Nous n'avons ni transpalettes ni chariots élévateurs. Informez-en votre transporteur qui devra en être équipé ou réservez cette prestation auprès de notre prestataire Clamageran – 06.15.54.68.44 - l.vigliandi@clamageran.fr



Assurance

► Garanties : voir [la fiche de déclaration d'assurance](#)

► En cas de vol pendant la période garantie et après avoir prévenu l'organisation, une plainte devra être déposée au commissariat de police du secteur : 26 bis rue du Champ de Tir, 44300 Nantes, 02.40.35.07.00 (ouvert de 9h à 13h et de 14h à 18h du lundi au samedi).

⚠ Attention : pour que cette garantie soit mise en œuvre, il faut impérativement que **vous nous ayez retourné avant le 15 mars la fiche de déclaration d'assurance complétée et signée** ([à télécharger en cliquant sur le lien](#)).



Gestion des déchets

Les déchets sont triés pour être recyclés.

Développement durable

► Certifié ISO14001 en 2010, nous menons chaque année de nouvelles actions pour améliorer l'impact environnemental de nos salons.

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter notre site :

<http://www.exponantes.com/eco-engage/notre-vision-du-developpement-durable>

Ou contacter notre référent développement durable :

Catherine Boulay c.boulay@exponantes.com



_BV_Certification_ISO14001



Nos prestataires à votre service



Nous privilégions le recours à des prestataires locaux qui partagent nos engagements.



► Location de mobilier : Amexpo
Tél. +33 (0)2.51.12.90.77 – Email contact@amexpo.fr
Catalogue en ligne sur www.amexpo-ouest.fr



► Manutention : Clamageran
Tél. +33 (0)6.15.54.68.44– Email l.vigliandi@clamageran.fr



► Nettoyage des stands : Nettoyage Atlantique Services
Tél. +33 (0)2.51.89.12.89 - Email : ll@nas.fr
L'organisateur assure le nettoyage des parties communes. Le nettoyage des stands est à votre charge.

Nettoyage quotidien comprenant : enlèvement du film de protection de la moquette de stand (avant ouverture du salon), dépoussiérage des tables, banques, chaises et fauteuils, vidage des corbeilles, dépoussiérage des sols par aspiration.

Nettoyage pour stands inférieurs à 36m² : 9,50€ le m²

Nettoyage pour stands supérieurs à 36m² : 6,50€ le m²

Pour toute commande, contacter Anne Chaussepied :

a.chaussepied@exponantes.com



► Location de plantes : AG CREATION
Tél. +33 (0)6.23.14.67.80 Email : info@ag-creation.fr



► Elingage : MELPOMENE
Tél. +33 (0)2 40 50 30 36 – Email : accueil.N@melpomen.net

L'élingage est seulement autorisé dans les halls 4 et XXL exclusivement sur commande après renvoi de la demande d'élingage dûment complétée à Exponantes en cliquant [sur ce lien](#) . Après validation de cette demande par nos soins, merci de contacter la société MELPOMENE

► Agent de sécurité : GP2S
Tél. +33 (0)2.28.07.28.02 – Email : contact@gp2s.com



Les informations à nous fournir impérativement avant le 15/03/2017

- ▶ [Fiche de déclaration d'assurance](#)
- ▶ [Questionnaire sécurité](#)
- ▶ [Plan de votre stand avec l'implantation de votre branchement électrique /eau](#)

**Les informations à nous fournir si nécessaire :
impérativement avant le 15/03/2017**

- ▶ [Bon de commande prestations techniques](#)
- ▶ [Demande d'élingue et accrochage](#)
- ▶ [Bon de commande outils de communication](#)
- ▶ [Fiche de déclaration de machine\(s\) ou appareil\(s\) en fonctionnement](#)

Votre communication



▶ **Pensez à envoyer les cartes d'invitation à vos clients fidèles et à vos prospects**

▶ [Téléchargez le Guide de Communication](#)

▶ Téléchargez les éléments de communication à votre disposition

- [Logo Foire de Nantes](#)
- [Bannière Web](#) (728 x 90 px)
- [Pavé Web](#) (300 x 250 px)
- [Visuel](#)



▶ Présentez vos BONS PLANS aux visiteurs : vos offres spéciales (cadeaux, remises, jeux... sur internet) avant et pendant la Foire, récupérez leurs coordonnées et générez du trafic sur votre stand)

En savoir plus : [cliquer sur ce lien](#)

▶ Annoncez votre présence sur la Foire et commentez en direct l'évènement sur Facebook, Twitter et Instagram en mentionnant les comptes [@lafoiredenantes](#), [@exponantes](#) et en utilisant le hastag [#Foiredenantes](#)

▶ **Via Médiation, présent à la Foire de Nantes – devant le Hall 2**

La médiation professionnelle est un mode de résolution des conflits avec l'intermédiaire d'un tiers indépendant, neutre, impartial, qui agit en toute confidentialité.

Les médiateurs professionnels de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation interviennent sur tout type de conflit, quel que soit le secteur d'activité, quel que soit le montant en jeu, quel que soit le motif du litige, les médiateurs accompagnent entreprises et particuliers pour trouver la solution la plus satisfaisante.

Ils sont présents à La Foire de Nantes pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner si nécessaire.

Conditions générales de vente

▶ [Cliquez ici pour le télécharger](#)

Charte des bonnes pratiques commerciales

▶ [Cliquez ici pour le télécharger](#)



Informations techniques par section

⚠ Nous vous informons que l'adhésif double face qui serait laissé sur le sol en fin de foire vous sera facturé s'il n'est pas enlevé par vos soins.



Pensez à optimiser l'emplacement, la puissance et la quantité des spots sur votre stand. A la fin de la journée, n'oubliez pas d'éteindre les appareils électriques et les lumières.



- HALL XXL : Ameublement, Décoration
 - GRAND PALAIS NIVEAU 3 : Services et Artisanat & Création
 - GRAND PALAIS NIVEAU 2 : Construction & Rénovation - Énergie
 - HALL O1 : Construction & Rénovation - Énergie
 - HALL O2 : Jardin, Aménagements Extérieurs et Spas
 - HALL O3 : Vins & Gastronomie
 - HALL O4 : Produits Ingénierie, Bien-Être & Vie Pratique, Artisanat du Monde
 - TERRASSE M : Piscines, Abris de piscines, Spas
 - TERRASSE P : Jardin, Aménagements Extérieurs & Motoculture, Autos Motos
 - TERRASSE R : Véhicules de loisirs
 - ALLÉES MARCHANDES
- SECTIONS TEMPORAIRES :**
- Tourisme de Proximité et Loisirs : du 8 au 10 avril
 - Solutions Famille Séniors : du 11 au 14 avril
 - Enfants / Bébés : du 15 au 17 avril
- A ANIMATIONS JAPON + DÉAMBULATIONS**
- R RESTAURANTS B BARS BRASSERIES**
- 1** MINI FERME ET UN PRÉ DANS LA FOIRE
 - 2** PÔLE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ET VILLAGE LIGÉRIEN
 - 3** STUDIO FRANCE BLEU LOIRE OCÉAN
 - 4** JEUX ENFANTS
 - 5** ESPACE COQUIN
 - 6** LE PAVILLON « INVENTER LA MAISON DE DEMAIN » PAR LEROY MERLIN
 - 7** EXPOSITION FÉLINE : 8 ET 9 AVRIL

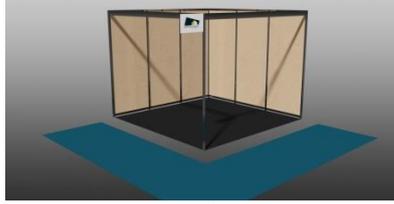


PLAN NON CONTRACTUEL, SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS



HALL 4

▶ Section Artisanat du Monde



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Atoll Blue**
- ▶ Moquette stand : couleur **Anthracite**
- ▶ Cloison de séparation modulaires pin en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m
- ▶ Bandeau

⚠ Si vous ne souhaitez pas de bandeau, veuillez nous le préciser avant le 15 mars par mail a.chaussepied@exponantes.com

Tout montage/démontage de bandeau sur place sera facturé forfaitairement à 100 € HT

▶ Section Mode, Forme, Beauté, Bien-être



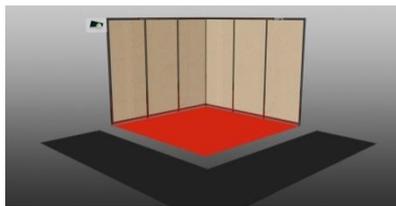
Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Framboise**
- ▶ Moquette stand : couleur **Anthracite**
- ▶ Cloison de séparation modulaires hêtre en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m
- ▶ Bandeau

⚠ Si vous ne souhaitez pas de bandeau, veuillez nous le préciser avant le 15 mars par mail a.chaussepied@exponantes.com

Tout montage/démontage de bandeau sur place sera facturé forfaitairement à 100 € HT

▶ Section Produits Ingénieux



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Anthracite**
- ▶ Moquette stand : couleur **Brick Red**
- ▶ Cloison de séparation modulaires hêtre en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m
- ▶ **Bandeau uniquement sur commande – 40€ le ml** (voir Bon de commande prestations techniques en [cliquant sur ce lien](#))



HALL 3

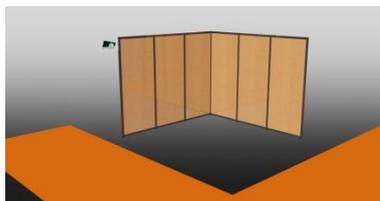
▶ Section Vins



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Orange**
- ▶ Pas de moquette sur stands (vous pouvez en commander en nous retournant [le bon de commande prestations techniques](#))
- ▶ Traçage au sol pour délimiter les stands.
- ▶ Equipement : comptoir, branchement eau + évier, réserve de 1 m², électricité 1000W
- ▶ Cloison de séparation modulaires hêtre (sans bandeau), en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m.

▶ Section Gastronomie



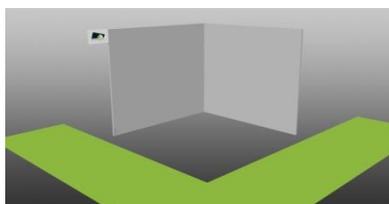
Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Orange**
- ▶ Pas de moquette sur stands (vous pouvez en commander en nous retournant [le bon de commande prestations techniques](#))
- ▶ Traçage au sol pour délimiter les stands.
- ▶ Cloison de séparation modulaires hêtre (sans bandeau), en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m.



HALL 2

▶ Section Jardin/Aménagement/Spas



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Vert – Spring Green**
- Pas de moquette sur stands (vous pouvez en commander en nous retournant le bon de commande prestations techniques en [cliquant sur le lien](#))
- ▶ Traçage au sol pour délimiter les stands
- ▶ Cloisons contre-plaqué hauteur 2,50m, en cas de mitoyenneté
- A recouvrir impérativement de tissu ignifugé**
- Pensez à commander votre tissu (voir bon de commande prestations techniques [cliquant sur le lien](#))



GRAND PALAIS NIVEAU 3

▶ Section Artisanat et Création



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette allée : couleur **Framboise**
- ▶ Moquette stand : couleur **Graphite**
- ▶ Cloison de séparation modulaires pin en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m

Bandeau uniquement sur commande au tarif de 40€ le ml (voir [bon de commande prestations techniques à télécharger](#)).

▶ Section Services



Vue 3D non contractuelle

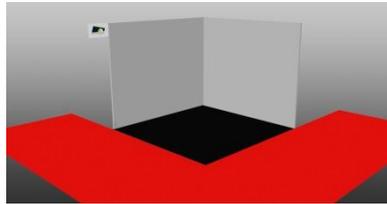
- ▶ Moquette allée : couleur **Framboise**
- ▶ Moquette stand : couleur **Graphite**
- ▶ Cloison de séparation modulaires hêtre en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40 m

Bandeau uniquement sur commande au tarif de 40€ le ml (voir [bon de commande prestations techniques à télécharger](#)).



GRAND PALAIS NIVEAU 2 - HALL 1

► Section Construction, Rénovation & Energies



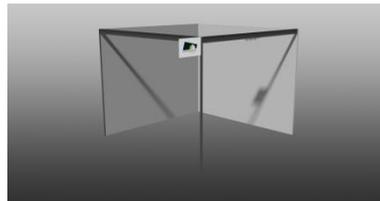
Vue 3D non contractuelle

- Moquette allée : couleur **Brick Red 9312**
- Moquette stand : couleur **Graphite - 0965**
- Cloisons contre-plaqué hauteur 2,50m, en cas de mitoyenneté
A recouvrir impérativement de tissu ignifugé
Pensez à commander votre tissu au tarif de 24€ le ml (voir bon de commande prestations techniques [en cliquant sur ce lien](#))
- **Bandeau uniquement sur commande** au tarif de 40€ le ml (voir Bon de commande prestations techniques [en cliquant sur ce lien](#))



HALL XXL

► Section Ameublement



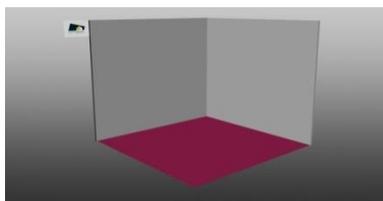
Vue 3D non contractuelle

- Traçage au sol pour délimiter les stands
- Cloisons de séparation en contre-plaqué hauteur 2,40m en cas de mitoyenneté. **A recouvrir impérativement de tissu ignifugé**
Pensez à commander votre tissu au tarif de 24€ le ml (voir bon de commande prestations [en cliquant sur ce lien](#) pour le télécharger)
- Pas de moquette sur stands (vous pouvez en commander en nous retournant le bon de commande prestations techniques au tarif de 7,50€ le m² : [en cliquant sur ce lien](#) pour le télécharger)
- Bandeaux en aluminium gris anthracite (hauteur 15 cm) sans prise de courant

⚠ Si vous ne souhaitez pas de bandeau, veuillez nous le préciser avant le 15 mars par fax au 02.40.93.80.50 ou par mail e.forman@exponantes.com
Au-delà du 28 mars, tout montage/démontage de bandeau sera facturé forfaitairement à 100€ HT

⚠ Pour les exposants souhaitant poser eux-mêmes le vélum de leur stand, merci de nous le signaler au plus tard le 15 mars. Ceci afin de vous fournir pour votre pose du *jonc de PVC* à glisser dans la rainure haute de votre bandeau : jonc de PVC / 3 € du ml

▶ **Section Décoration**



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette stand couleur **Petunia**
- ▶ Cloisons contre-plaqué hauteur 2,55m, en cas de mitoyenneté
- A recouvrir impérativement de tissu ignifugé**
- ▶ Pensez à commander votre tissu au tarif de 24€ le ml (voir bon de commande prestations techniques [en cliquant sur ce lien](#) pour le télécharger)
- ▶ **Bandeau uniquement sur commande** au tarif de 40€ le ml (voir Bon de commande prestations techniques [en cliquant sur ce lien](#))

⚠ Pour les exposants souhaitant poser eux-mêmes le vélum de leur stand, merci d'en faire la demande au plus tard le 15 mars par mail à e.forman@exponantes.com.
Ceci afin de vous fournir pour votre pose du *jonc de PVC* à glisser dans la rainure haute de votre bandeau : jonc de PVC : 3€ le ml.

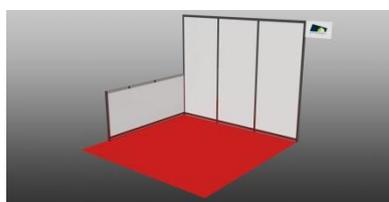
▶ Section Thème 2017 - JAPON



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Cloisons de séparation modulaire blanche en cas de mitoyenneté : hauteur 2,40m
- ▶ Bandeau
- ▶ Branchement électrique 3 KvA

▶ Section Thème 2017 – JAPON – Stand créateur



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette stand : couleur **Brick Red 9312**
- ▶ Cloisons modulaires hautes blanches en fond de stand, cloisons couchées de 1m entre les stands



- ▶ Terrasses extérieures P + M /Allées marchandes : Jardin / Aménagement/ Motoculture / Spas/ Piscines & Accessoires

Traçage au sol pour délimiter les stands



GALERIE HALL 4

Section Tourisme de Proximité & Loisirs : du 8 au 10 avril

Montage à partir du 6 avril et jusqu'au 7 avril 22h

Démontage le 10 avril de 19h30 à 22h30

Section Solutions Famille Séniors : du 11 au 14 avril

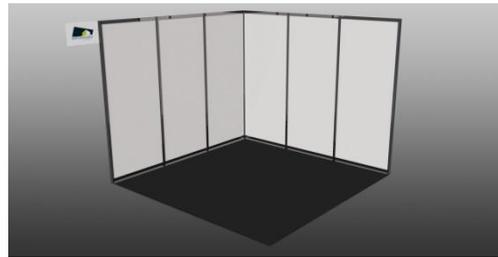
Montage le 11 avril de 7h30 à 9h30

Démontage le 14 avril de 19h30 à 22h30

Section Enfance : du 15 au 17 avril

Montage le 15 avril de 7h30 à 9h30

Démontage le 17 avril de 18h à 22h30



Vue 3D non contractuelle

- ▶ Moquette stand : couleur **gris anthracite**
- ▶ Cloisons de séparation modulaire blanche
- ▶ Branchement électrique de 3KvA

Réglementation de conception des stands

• Surcharge autorisée dans le Grand Palais

Nous vous informons que la charge autorisée dans le Grand Palais niveau 2 est de **500 kg/m²**.

La charge autorisée sur la mezzanine et ses passerelles d'accès est de **200 kg/m²**.

Les chariots élévateurs ne peuvent pas y circuler, uniquement les transpalettes.

• Dénivellation des halls

Nous vous informons que les halls 1.2.3 ont une **dénivellation de 1 cm** par mètre dans le sens de la longueur en direction de la rivière.

Le hall XXL et Grand palais (500kg/m² de poids autorisé) ne présentent aucune contrainte spécifique au niveau du sol.

• Règlement de construction

Les stands personnalisés sont soumis à l'approbation de nos services. Pour cela nous adresser un plan au sol et un plan en élévation côtés le plus tôt possible et maximum 3 semaines avant l'ouverture du salon. En cas de non-respect de la réglementation, le démontage du stand sera exigé.

- **Hauteur de cloisons en bordure de stand (partie rouge) :**

Hauteur maximale 2,50m dans les halls 1.2 et Grand Palais ;

Hauteur maximale dans le XXL : 3m

- **Hauteur maximum de la signalétique haute avec 1m de retrait par rapport au bord du stand (partie beige) :**

Signalétique haute Halls 1.2.3.4 et Grand Palais niveau 3 : hauteur maximale autorisée = 4,50m

Signalétique haute Grand Palais niveau 2 et Hall XXL : hauteur maximale autorisée = 5,50m

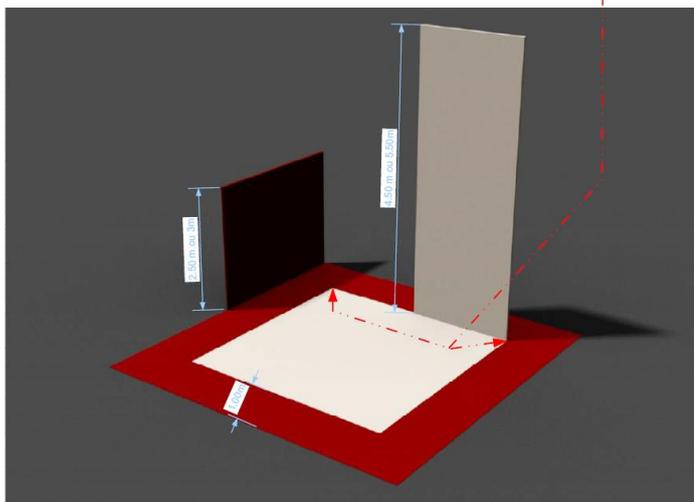
- **Ouverture du stand et façades :**

Modification de l'article 10 du règlement des Foires et Salons :

Toutes les façades de stands donnant sur une allée devront être ouvertes à 50%.

Le non-respect de cette réglementation entrainera le démontage du stand.

Règles de construction



• Elingage

L'élingage est seulement autorisé dans le Hall XXL (sauf stands sous la mezzanine) et Hall 4.

• Cheminées - Poêles

L'utilisation des poêles et cheminées, durant les salons, est réglementée. En effet, la mise en service de ces poêles et cheminées dans un lieu hermétique et de surcroît chauffé, engendre des risques importants tels que : l'incendie et un rejet de Co₂, pouvant occasionner une gêne respiratoire aux visiteurs présents dans les bâtiments.

En conséquence, **ces appareils ne pourront dorénavant faire l'objet que d'une démonstration simple et rapide aux visiteurs**, pour leur expliquer les modalités de fonctionnement.

Ne seront ainsi autorisées à fonctionner que les cheminées à éthanol et à gaz.

L'utilisation des granulés, copeaux de bois, bûches reconstituées, etc... seront strictement interdites en raison d'une combustion trop longue.

Dioxyde de carbone (CO₂) :

Le dioxyde de carbone ou gaz carbonique est aussi un gaz sans couleur et inodore. On le trouve dans le souffle humain aussi bien que dans tous processus de combustion. Le niveau maximum de dioxyde de carbone autorisé dans des espaces de travail en Europe est de 5000 ppm. Un niveau de dioxyde de carbone de 10 000 ppm réduira la capacité intellectuelle de concentration de 30 %. Les concentrations de plus de 15 % (150000 ppm) causent l'inconscience immédiate.

• Détérioration des équipements mis à disposition :

Il est formellement interdit d'enduire le sol des stands et de fixer les revêtements par collage ou perçage : seul l'adhésif double face est admis à condition d'être retiré par l'exposant ou son décorateur à la fin de l'exposition. Il est strictement interdit de percer le sol : en cas de non observation de cette prescription, les frais de remise en état du sol seront intégralement à la charge de l'exposant contrevenant.

De même, les stands et mobilier mis à disposition feront l'objet d'un contrôle en fin de salon. En cas de détérioration, le matériel endommagé sera facturé.

• Electricité

Les installations intérieures du stand devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. S'il était constaté des défauts dans l'installation, la livraison du courant pourrait être immédiatement supprimée, de même que s'il était constaté toute tentative d'obtenir le courant en dehors du contrat normal. Toute demande de déplacement de disjoncteur en dehors des délais prévus entrainera une facturation supplémentaire de 100 € HT.

• Piscines & mise en eau

Les piscines ne sont pas autorisées dans les halls en position verticale, seuls sont autorisés les bassins posés au sol et ne dépassant pas 50 cm de profondeur maximum.

Toutes demandes d'installations et de remplissage de ces bassins doivent être approuvées par Exponantes.

Demandes à formuler auprès d'Anne Chaussepied – a.chaussepied@exponantes.com

Pour les exposants ayant commandé des remplissages, le vidage des bassins est à votre charge.

Merci de vous rapprocher du Service de Sécurité Incendie.

• Contrôle de sécurité

Un responsable du stand devra être présent lors de la visite de contrôle de sécurité, qui se déroulera le **vendredi 7 avril la journée. Il est impératif de prévenir l'accueil du salon en cas d'indisponibilité ce jour.**

Classement au feu des matériaux :

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands, et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, bar, écran, séparatif, présentoir,...), tous les matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3 (ou rendus tels par ignifugation).

STAND	AUTORISE	INTERDIT	OBSERVATIONS
Ossature	- Bois + 18mm - Métal - Plastique M1	- Bois – 18 mm - Carton	L'ossature métallique doit être électriquement reliée à la terre
Panneaux de séparation	- Aggloméré +18mm - Métal - Plastique M1	- Canisse - Chaume	Les panneaux en métal doivent être électriquement reliés à la terre
Décoration murale	- Papier M1 - Tissus M0, M1 ou ignifugé - Moquette M0, M1 ou ignifugé - Autres M0 à M3 ou ignifugé	- Papier tendu ou agrafé - Tissus / moquette non classés tendu ou agrafé	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Décoration plafond	- Bois + 18 mm - Vélums M1 ou M0 ajourés	- Canisse - Chaume - Autres	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Electricité	- Conforme à la norme C15-100	- Non conforme	Voir avec le chargé de sécurité ou l'électricien du salon
Gaz	- Bouteille <= 13kg raccordée	- Bouteille > 13kg raccordée - Bouteille non raccordée	

NOMENCLATURE

CLASSEMENT M	EUROCLASSES	EUROCLASSES SOLS
M0	A1	A1 fl
	A2 s1 d0	A2 fl s1
M1	B s3 d1	
M2	C s3 d1	
M3	D s3 d1	C fl s2
M4	E d2	D fl s2

I = IGNIFUGE

T = TENDU

A= AGRAFE

C.S.T.B. = CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

Règlements particuliers restaurants, vente à emporter, bars, food-trucks

AGRÉMENT SANITAIRE

L'installation des cuisines et des bars doivent être conforme aux règles d'hygiène définies par la DDPP de Loire Atlantique.

Votre espace doit être conforme à leurs directives. Les services vétérinaires effectueront des contrôles pendant le salon.

ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

1- PLAN

Le plan des différentes parties de votre espace de restauration doit être communiqué à la Foire de Nantes avec le dossier d'inscription.

Il doit reprendre :

- La cuisine et ses dimensions
- La plonge et ses dimensions
- Le plan de la salle en respectant les unités de passage pour les sorties de secours
- Le point d'arrivée de l'eau (situé sur le plan)
- Le point d'évacuation des eaux usées
- Le point d'arrivée de l'électricité

2- INSTALLATIONS TEMPORAIRES D'APPAREILS

- Seuls sont autorisés à l'intérieur des espaces d'exposition les appareils de cuisson et de remise en température dont la puissance nominale totale est inférieure à 20 kW par stand.
- Toutes les dispositions doivent être prises pour éloigner de **5 mètres** au minimum deux installations de cuisson inférieures à 20 kW implantées sur deux stands différents.
- Les appareils de cuisson dont la puissance nominale totale est supérieure à 20 kW par stand doivent être installés : soit sous garden à l'extérieur soit dans des modules ou conteneurs spécialisés (dans les conditions prévues à l'Article GC 18 - Arrêté du 25 juin 1980 modifié).
- En complément à l'article T 31 (§ 1) (Arrêté du 18 novembre 1987 modifié) les bouteilles de gaz de 35 kg sont autorisées.
- Les appareils de cuisson ou de remise en température doivent :
 - être conformes aux normes françaises en vigueur les concernant,
 - comporter un dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation du combustible,
 - être isolés par un dispositif de protection et un espace libre de 0,50m de toutes parties inflammables.
- Le public est strictement interdit.

A - ESPACE DE CUISSON SOUS HALL :

PUISSANCE OBLIGATOIREMENT INFÉRIEURE A 20 KWATTS

A1 - APPAREILS DE CUISSON OU DE RECHAUFFAGE ELECTRIQUES

- Tous les appareils de cuisson doivent être estampillés CE.
- Fournir un justificatif d'entretien et/ou contrôle périodique (Annuel) des appareils de cuisson.
- Les appareils de cuisson doivent se situer :
 - A 2 mètres minimum de la salle de restauration.
 - Sur un sol en matériaux incombustibles (MO) et non glissant
- Les parties chaudes, tranchantes etc doivent être hors de portée du public (écran rigide par exemple)
- La puissance utile ou nominale électrique totale des appareils de cuisson doit être < 20 Kw

- **Les friteuses sont interdites dans les halls**

A2 - APPAREILS DE CUISSON OU DE RECHAUFFAGE AU GAZ

- La date de péremption des flexibles d'alimentation doit être valide
- Les bouteilles de gaz doivent être hors de portée du public et protégées des chocs
- Sont uniquement autorisées les bouteilles de gaz de 13 kg.
- Le nombre de bouteilles de gaz est limité à 2 par stand. Les bouteilles sont obligatoirement raccordées.
- Les bouteilles doivent être distantes de 5 m ou séparées par un écran rigide MO.
- Seul le Gaz type Butane est autorisé. **Le gaz Type PROPANE est INTERDIT**
- Aucun stockage ne sera toléré sur les stands. Les bouteilles non raccordées, vides ou pleines resteront entreposer dans les camions, stationnés sur les terrasses extérieures prévues à cet effet.

B- ESPACE DE CUISSON SOUS C.T.S. :

PUISSANCE SUPERIEURE A 20 KWATTS

B1 - APPAREILS DE CUISSON OU DE RECHAUFFAGE

- Tous les appareils doivent être estampillés CE.
- Fournir un justificatif d'entretien et/ou contrôle périodique (Annuel) des appareils de cuisson
- Les appareils de cuisson doivent se situer :
 - A 5 mètres minimum de la salle de restauration.

Eloignés des parois combustibles de 1 mètre au moins (ou parois MO)

Installés sur un sol en matériaux incombustibles (MO) et non glissant

B2 - APPAREILS DE CUISSON OU DE RECHAUFFAGE AU GAZ

- Il s'agit de grande cuisine
- La date de péremption des flexibles d'alimentation doit être valide.
- Les bouteilles de gaz doivent être hors de portée du public et protégées des chocs
- Sont uniquement autorisées les bouteilles de gaz de 13 kg.
- Les bouteilles doivent être séparées de 5 m.
- Seul le Gaz type Butane est autorisé. **Le gaz Type PROPANE Est strictement INTERDIT**
- Les bouteilles non raccordées, vides ou pleines de réserves resteront

entreposer dans les camions, stationnés sur les terrasses extérieures prévues à cet effet.

C- ELECTRICITE :

- Contrôler la présence du coffret pour la coupure générale d'arrêt d'urgence électrique (Type coup de poing).

Ce coffret doit être hors de portée du public mais facilement accessible.

D- APPAREILS D'EXTINCTION :

- Mettre en place un dispositif d'extinction automatique, adapté aux feux d'huile à l'aplomb de l'appareil de cuisson (Friteuse par exemple)
- Disposer d'une couverture anti-feu à proximité.
- Mettre en place des extincteurs adaptés aux risques (CO2 – Eau pulvérisée – Poudre)
- Fournir un justificatif d'entretien et/ou contrôle périodique (Annuel) des appareils d'extinction

E- APPAREILS D'EXTRACTION :

- Mettre en place un dispositif d'extraction automatique, adapté aux feux d'huile à la verticale de l'appareil de cuisson.

SALLE DU RESTAURANT

- Maintenir libre d'accès en permanence les circulations horizontales, les issues de secours, ainsi que les moyens de sécurité incendie (extincteurs - RIA - les déclencheurs manuel d'alarme et le système de désenfumage)
- Les petits appareils portables (P>3,5 kW) sont autorisés (CG19 et CG20)
- Respecter une largeur minimum de 0,60 mètres entre les rangées de chaises en position occupée
- Interdiction de fumer (Affiches)
- Enlever le film de plastique recouvrant la moquette
- Tenir compte des conditions Météo (C.T.S.)
- Limiter l'effectif du public tel que défini dans le dossier sécurité (contrôle des entrées)
- Les luminaires doivent être à 2,25m de hauteur et être fixés (double fixation) et équipés d'un écran de protection
- Installer des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 litres minimum, judicieusement répartis, avec un minimum d'un appareil pour 200 mètres carrés (1 par sortie pour les CTS)

TERRASSES EXTERIEURES

- **Les terrasses pour accueillir le public doivent être impérativement sous « garden » loué auprès de l'organisateur.** Les terrasses « sauvages » ou à l'air libre sont formellement interdites, sous peine de démontage par l'organisateur. Elles doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur pour acceptation.



VIGILANCE
exposants

Nous sollicitons votre vigilance sur le fait que des éditeurs utilisent le nom commercial de nos salons sans notre agrément afin de vous proposer un référencement dans des guides professionnels.

EXPONANTES n'a aucun rapport avec ces éditeurs.

Nous vous recommandons d'avoir la plus grande attention quant à la nature exacte de ces offres qui, de prime abord, peuvent paraître gratuites et/ou incluses dans votre participation.

Une lecture exhaustive des conditions de vente liées à ces démarches est particulièrement conseillée.

Nous avons été informé que l'entreprise EXPO-GUIDE a utilisé à notre insu nos bases de données pour proposer aux sociétés exposant sur les salons produits par Exponantes, un référencement dans leur annuaire sur Internet. L'utilisation de notre nom comme de nos bases de données peut induire en erreur nos clients et vous laisser penser que nous participons ou que nous cautionnons l'offre qui vous est ainsi faite. Il n'en est rien et nous vous conseillons la plus grande vigilance sur ce type de proposition. Nous nous réservons d'ailleurs la faculté d'intenter des actions en justice contre cette société car l'utilisation de notre nom comme de nos bases de données sans notre accord est susceptible d'être sanctionnée sur les plans civil et pénal. Ce message n'a d'autre but que de vous informer que nous ne sommes pas associés à cette initiative. Si vous êtes sollicités par EXPO-GUIDE et êtes intéressés par l'offre qui vous est présentée, nous vous recommandons d'effectuer les contrôles habituels prévus pour les nouveaux fournisseurs. Nous réitérons de manière formelle notre invitation à la plus grande vigilance sur l'ensemble des lettres qui vous sont adressées par cette entreprise.